



Vendredi 7 novembre 2025

Locales 2025, un projet non-abouti : les élus rendent un avis négatif

Avis adopté à l'unanimité par les élus, représentants du personnel au CSE, lors d'une réunion extraordinaire du CSE le 7 novembre 2025

En préambule de son rapport, le cabinet Syndex, mandaté par une délibération du CSE en juillet 2025, note que tous les salariés rencontrés et ceux impliqués dans les réflexions sont conscients de la situation économique et ont une forte ambition collective pour faire progresser le journal sur tous les supports, pour développer le lectorat et les audiences.

Syndex indique que la méthodologie du projet est fondée sur une démarche participative et itérative, avec des études sur les processus de travail ce qui constitue un bon levier pour la prévention des risques professionnels inhérents à toute évolution des organisations et des outils. Mais Syndex constate que la direction n'a pas été claire sur les moyens qu'elle comptait déployer pour réussir les transformations qu'elle juge essentielles pour redresser la rentabilité de l'entreprise Ouest-France.

Sur le plan opérationnel, Syndex résume le projet à un transfert de 5 EQTP (équivalent temps complet) du print vers le web. L'enjeu de ce projet est donc de développer une organisation pour réaliser un journal print avec moins de journalistes.

Les quatre grands axes du projet :

La vidéo

Sur cet axe, alors même qu'il y a une très forte adhésion de la majorité des salariés, le rapport Syndex insiste sur le manque de clarté à tous les niveaux pour tous les aspects (44 occurrences en 33 pages) : des objectifs éditoriaux flous, des rôles et responsabilités mal définis, des critères de qualité absents ou ambigus, une organisation du travail non formalisée, des angles morts importants : formation, implication des reporters régionaux, lien avec le service vidéo à Chantepie, articulation avec les SR web, risque de rédactions à deux vitesses et mise en place de formats pouvant ôter au journaliste toute créativité. Le projet définit des vœux pieux mais ne développe aucune modalité opérationnelle (hors des embauches des trois vidéastes régionaux). Un tel flou sur un enjeu aussi majeur, ainsi que le revendique la direction, peut générer des risques psychosociaux pour les salarié.es.

Le desk régional avec tranche matinale

Le projet veut étendre les horaires de présence des SR web sur la tranche 7 h-9 h pour être plus présents sur les pics d'audience. Les salariés conviennent que c'est pertinent, mais le desk régional ne leur semble pas être la bonne méthode pour y arriver avec un ou une journaliste du desk régional trop seul, sans appui à cette heure-là, sur un territoire très vaste.

Syndex relève que, à date, la charge de travail existante actuellement ne permet pas la faisabilité à moyen constant. Le cabinet pointe dans les facteurs de risques majeurs : le stress, la qualité empêchée, l'intensité du travail, ses exigences organisationnelles avec une multiplicité d'horaires variables.

La multidep

Le projet va faire disparaître les pages régionales au profit de pages multidep, qui permettront d'accueillir plus facilement de la publicité. Les SR régionaux disparaissent, les pages multidep étant réalisées par le SR dep de chaque département.

Sur cet axe, Syndex pointe, avec autant d'occurrences, les impensés concernant la charge de travail : impensés sur les arbitrages, qui constituent actuellement la moitié du temps de travail des SR Région ; impensés sur l'activité des reporters régionaux qui ne connaîtront plus la destination de leurs contenus et dont l'activité sera impactée par cette organisation sans que le projet ne le mentionne ; impensés sur la charge de travail accrue des SR dep qui héritent de 1 à 2 pages supplémentaires (avec un catalogue multiplié par 4)...

Autre motif d'insécurité et de perte de sens pour les équipes du desk : le montage des pages du DOF région par les SR web le samedi après-midi. Il s'agit d'une tâche supplémentaire qui s'empile sur la multitude de missions effectuées par les SR web. Perte de sens car il se retrouve à monter des pages print sur un temps dédié également au web.

Le SR jour

Syndex note, après les multiples retours de terrain, que l'accompagnement des correspondants serait déjà à son plafond d'efficacité. « *L'effort organisationnel qu'implique la mise en place du SR jour paraît trop important au regard des progrès possibles.* » D'autant que le SR jour serait pris sur le pool SR print départemental sur lequel la direction veut déjà prélever les moyens nécessaires pour étendre la plage horaire des SR web sur la tranche matinale, et auquel la direction compte confier les pages Région.

Pour conclure, pour chacune des quatre briques, les imprécisions sont innombrables et concernent tous les aspects du projet : organisation, charge de travail, rôles et missions de chacun, modalités de prises de décision, critères de qualité, etc. Devant un tel flou, on ne peut qu'anticiper des conséquences sérieuses pour les salariés. En termes de santé : stress, qualité empêchée, perte de sens, déséquilibre vie professionnelle/vie personnelle avec notamment des horaires multiples pour des salariés. En termes de charge de travail également, puisque le peu d'éléments quantifiables dans le projet présenté aux élu.es montrent clairement une augmentation de la charge de travail pour les salarié.es concerné.es. Les experts du cabinet Syndex, spécialisés en conditions de travail et risques psychosociaux ont relevé, à de nombreuses reprises dans leur rapport, ces conséquences.

Le projet Locales 2025, avec toutes les limites pointées qui inquiètent déjà fortement les élu.es, a été pensé à effectifs constants. Qu'en sera-t-il dans la perspective d'Efficienc 2, de l'arrêt des embauches et du non-remplacement des départs à la retraite ?

Face aux incertitudes et aux imprécisions qui l'entourent, et après la réunion du CSE du 7 novembre, au cours de laquelle la direction et la rédaction en chef n'ont pas permis d'éclairer la plupart des interrogations, les élus du CSE rendent un avis négatif en l'état sur le projet Locales 2025 et appelle la direction à préciser les nombreux points liés à la charge de travail et à la prévention des risques psychosociaux en lien notamment avec la CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) qui devra réfléchir à la mise en place de volets départementaux pour le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels). Il est apparu aujourd'hui aux élus que le dossier n'est pas abouti, la direction et la rédaction en chef répondant à de nombreuses reprises : « Nous travaillons le sujet. »

L'article L2312-15 du Code du travail, alinéa 6, dit : « L'employeur rend compte, en la motivant, de la suite donnée aux avis et vœux du comité. »

Nous attendons donc les réponses de la direction à l'avis du CSE et aux questions et préconisations qu'il contient et ce avant que le projet ne soit déployé ; faute de quoi, je demanderai au CSE de valider des démarches auprès de l'avocat de notre instance et de l'inspection du travail pour vérifier l'existence d'un éventuel délit d'entrave.